



Epatriée française aux usa retour en france

Par **gaele**, le **26/04/2010** à **15:31**

Bonjour,

je suis mariée à un américain depuis un peu plus d'un an (nous nous connaissons depuis presque 8 ans). Nous nous sommes mariés en France et avons établi un contrat de mariage devant notaire à Paris.

je souhaite revenir en France pour faire des études d'infirmière car mon niveau d'anglais n'est pas assez bon pour les faire aux USA où j'ai donc immigré depuis Août 2009. je suis donc résidente française aux USA (française à l'étranger).

Ai-je le droit en étant mariée de ne pas vivre sous le même toit que mon mari, puisque nous sommes unis avec un contrat de mariage de séparation des biens?

L'éventualité de me séparer de mon mari sans divorcer est-elle possible?

j'ai des principes religieux qui font que je ne souhaite pas divorcer. mais mon mari refuse de venir vivre en France et trouve les voyages trop fatigants pour lui! L'Amérique est un beau pays mais je suis très dépendante de mon mari alors qu'en France je pourrais retrouver une certaine autonomie, ne serait-ce que pour ma santé, la retraite... j'ai 43 ans; ces études d'infirmière sont une reconversion après 25 ans d'activité dans le domaine musical; Une fois diplômée je compte partir en mission avec un organisme humanitaire et aimerais revenir régulièrement en France;

Pouvez-vous m'aidez, je reviens prochainement en France en Juin pour deux mois, il ya a peut-être des conseillers en droit interationaux matrimoniaux sur Paris?!

Cordialement

GLR